

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 10 octobre 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Laurent BELSOLA représenté par André MOLINO - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Jean-

Louis VINCENT - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Emilie CANNONE - Romain BRUMENT représenté par Cédric DUDIEUZERE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Christian PELLICANI - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Hervé GRANIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Nassera BENMARNIA - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nicole JOULIA représentée par Claudie MORA - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Christian NERVI représenté par Franck SANTOS - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Jocelyne POMMIER représentée par Véronique PRADEL - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Michel RUIZ représenté par Frédéric GIBELOT - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Jean-Marc SIGNES représenté par Cédric JOUVE - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marylène BONFILLON - Mathilde CHABOCHE - Philippe CHARRIN - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier REAULT représenté à 14h35 par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée à 15h04 par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée à 15h04 par Philippe LAGET - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Camélia MAKHLOUFI - Carole MAURIN représentée à 15h31 par Alexandre DORIOU - Françoise TERME représentée à 15h35 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h05 par Sandrine MAUREL - Sarah BOUALEM représentée à 16h26 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michèle RUBIROLA à 15h14 - Sébastien JIBRAYEL à 15h40 - Lyece CHOULAK à 15h40 - Sophie CHAVE à 15h54 - Roger PELLENC à 15h55 - Sébastien BARLES à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Aïcha SIF à 16h20 - Anne VIAL à 16h26 - Claude FERCHAT à 16h26 - Frédéric VIGOUROUX à 16h26 - Maryse RODDE à 16h26 - Hatab JELASSI à 16h26 - Marc PENA à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h30 - Nathalie TESSIER à 16h30 - Yannick OHANESSIAN à 16h31 - Christian AMIRATY à 16h31 - Philippe LEANDRI à 16h31 - Vincent DESVIGNES à 16h34 - Bernard MARANDAT à 16h34 - Michel ROUX à 16h35 - Véronique PRADEL à 16h38 - Georges ROSSO à 16h38 - Grégory PANAGOUDIS à 16h38.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **URBA-013-16752/24/CM**

### **■ Approbation du bilan de la concertation publique règlementaire préalable relative au projet de renouvellement urbain de La Castellane La Bricarde 15ème et 16ème arrondissements de Marseille - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 102638**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) cible à l'échelle nationale 200 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) d'intérêt national et 200 QPV d'intérêt régional qui présentent des dysfonctionnements urbains et sociaux importants.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ce programme concerne 21 quartiers dont 11 d'intérêt national (9 à Marseille, 1 à Miramas et 1 à Port de Bouc) et 10 d'intérêt régional (5 à Marseille, 1 à Vitrolles, 1 à Aix-en-Provence, 1 à Port de Bouc, 1 à Martigues et 1 à Salon-de-Provence), identifiés par arrêté du 29 avril 2015.

Pour la mise en œuvre de ce programme, une convention cadre métropolitaine a été signée le 13 février 2020 avec l'ensemble des partenaires. Elle intègre la définition du cadre stratégique et organisationnel métropolitain ainsi que les moyens et les financements dédiés en complément aux politiques de droit commun en matière d'habitat (reconstitution de l'offre et relogement dans le neuf avec minoration de loyer).

Le présent rapport porte sur le quartier prioritaire de La Castellane La Bricarde situé dans les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille ; deux quartiers, qui comptent près de 6500 habitants sur un périmètre de 37,5 ha, propriétés de trois bailleurs sociaux Erilia, Logirem et Unicil, construits au début des années 1970 et composés respectivement d'un habitat collectif social de 1230 et 690 logements.

Une convention partenariale a été signée le 4 mai 2023 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Cette convention fixe les grandes orientations du projet de renouvellement urbain et arrête le concours financier alloué au projet - 304 millions d'euros TTC dont 86 millions d'euros de subventions et 42,4 millions d'euros de prêts.

#### **Les objectifs du projet de renouvellement urbain :**

Le projet de renouvellement urbain pour Castellane-Bricarde vise à reconnecter le quartier à son environnement tout en favorisant la mobilité des habitants par la création de nouvelles voies publiques.

Des opérations sont également prévues pour requalifier les équipements publics et renforcer l'offre de commerces de proximité.

Le projet de renouvellement urbain va permettre des réhabilitations ambitieuses du parc de logement social mais aussi une nouvelle offre de logements dans le quartier et à proximité. L'objectif de ce vaste programme est aussi de viser l'excellence environnementale, en proposant un projet global intégrant les enjeux de transition écologique et favorisant la nature en ville. Le quartier va connaître une véritable métamorphose urbaine, sur tous les plans : mobilité, environnement, aménagement et habitat, ceci afin d'améliorer le confort et le cadre de vie de ses habitants.

#### **La concertation publique règlementaire préalable :**

Le projet de renouvellement urbain de La Castellane La Bricarde, les orientations, la programmation et les calendriers prévisionnels d'interventions pour chaque quartier ont été présentés par les élus de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Ville de Marseille lors de deux réunions publiques qui se sont tenues le 7 novembre 2023 à la Castellane et le 20 novembre 2023 à la Bricarde.

Conformément au cadre réglementaire issu de la loi ALUR (24 mars 2014), le projet de renouvellement urbain de La Castellane La Bricarde a fait l'objet d'une concertation publique préalable au titre de l'article L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a porté cette concertation selon les modalités définies dans la délibération N° CHL-009-14856/23/CM, du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 12 octobre 2023, approuvant les objectifs poursuivis des nouveaux projets de renouvellement urbain, situés sur le territoire de la ville de Marseille, ainsi que les modalités de la concertation publique, et la délibération N° URBA-031-14837/23/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 12 octobre 2023, approuvant les modalités de la concertation publique, conformément aux articles L103-2 et L103-3 du Code de l'Urbanisme, concernant les opérations d'aménagement visant le renouvellement urbain des quartiers « La Castellane - La Bricarde » et le parc Kallisté.

Cette concertation s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2024 inclus et a eu pour objectifs :

- D'informer le public sur les grandes orientations du projet urbain.
- De répondre aux questions du public sur le projet de renouvellement urbain et la concession d'aménagement.
- De recueillir les avis du public et remarques sur l'ensemble du projet.

Les modalités de concertation suivantes ont été mises en place :

- Un registre papier mis à disposition du public permettant de consigner les remarques, questions, propositions et observations, disponible au local du projet place du marché à la Bricarde et au Centre social et culturel La Castellane.
- L'ouverture d'un registre numérique dématérialisé permettant l'expression du public destiné à recevoir les observations du public : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-Castellane-Bricarde>.
- Une exposition publique explicitant le projet et la stratégie globale de renouvellement urbain des quartiers Castellane et Bricarde, au local du projet Bricarde et au Centre social et culturel La Castellane.
- Des permanences et rencontres techniques, permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions. Ces temps d'information et d'échanges ont eu lieu aux dates et lieux suivants :
- Mardi 11/06, 9h30-12h, mardi 18/06, 9h30-12h, mardi 9/07, 9h30-12h, au Centre social et culturel La Castellane
- Lundi 24/06, 16h00-18h30, devant l'école Saint-André Barnier
- Lundi 10/06, 16h00-18h30, vendredi 14 juin, 9h30-12h, mardi 25/06, 9h30-12h, mercredi 26 juin, 14h-16h30, mardi 2/07, 9h30-12h, lundi 8/07, 16h00-18h30, mardi 9 juillet, 9h30-12h au local du projet place du marché Bricarde
- La diffusion de Lettres d'information du projet, qui ont permis d'informer sur le projet.

Afin d'informer sur la concertation, un avis a été affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et inséré sur le site web de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cet avis a également été publié dans deux journaux locaux.

#### **Le bilan de la concertation :**

Conformément aux articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, et selon les modalités des délibérations N° CHL-009-14856/23/CM et N° URBA-031-14837/23/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 12 octobre 2023, il est proposé d'approuver le bilan tiré de cette concertation publique réglementaire préalable, qui met en avant la mobilisation mais également les avis et les attentes des publics sur le projet de renouvellement urbain.

Le bilan de la concertation annexé aux présentes présente la démarche et les modalités de la concertation publique préalable et synthétise les contributions formulées par les habitants et participants durant la durée de la concertation, ainsi que les réponses qui ont pu être apportées en séance publique par les élus et lors des permanences techniques par les techniciens.

Le bilan de cette concertation publique préalable doit être approuvé pour permettre la mise en œuvre de la concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble de La Castellane La Bricarde dans le cadre du NPNRU.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°DEVT 008-6961/19/BM du Bureau de la Métropole du 24 octobre 2019 approuvant la convention cadre métropolitaine ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération CHL-009-11139/21/CM du 16 décembre 2021 autorisant la création et l'affectation pour un montant total de 24,4M euros TTC de l'opération d'investissement NPNRU de La Castellane La Bricarde ;
- La délibération CHL-010-13101/22/BM du 15 décembre 2022 approuvant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier La Castellane La Bricade à Marseille 15ème et 16ème arrondissements cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU
- La délibération N° CHL-009-14856/23/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 12 octobre 2023 approuvant les objectifs poursuivis des nouveaux projets de renouvellement urbain, situés sur le territoire de la ville de Marseille, ainsi que les modalités de la concertation publique
- La délibération N° URBA-031-14837/23/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 12 octobre 2023, approuvant les modalités de la concertation publique, conformément aux articles L103-2 et L103-3 du Code de l'Urbanisme, concernant les opérations d'aménagement visant le renouvellement urbain des quartiers « La Castellane - La Bricarde ».

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Métropole ait approuvé par délibération du 15 décembre 2022 la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier La Castellane La Bricade à Marseille 15ème et 16ème arrondissements cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU qui fixe les objectifs et les grandes orientations du projet ;
- Que ce projet de renouvellement urbain ait fait l'objet d'une concertation publique réglementaire préalable au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation publique.

**Délibère**

**Article unique :**

Est approuvé le bilan ci-annexé de la concertation publique préalable au projet de renouvellement urbain de La Castellane - La Bricarde.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Commande publique,  
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)  
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT